



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

## Table des matières

|                                                                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| INTRODUCTION.....                                                                                         | 4         |
| <b>I. Le contexte budgétaire, économique et institutionnel pour 2026.....</b>                             | <b>5</b>  |
| A. Environnement macroéconomique et finances locales 2025.....                                            | 5         |
| B. Analyse financière du budget principal .....                                                           | 7         |
| 1. Historique des résultats et projection 2025 .....                                                      | 8         |
| 2. Évolution de l'épargne .....                                                                           | 8         |
| 3. État de la dette .....                                                                                 | 9         |
| 4. Principaux ratios financiers Mellois en Poitou.....                                                    | 10        |
| <b>II. Les orientations budgétaires 2026 Budget principal.....</b>                                        | <b>11</b> |
| A. Les orientations en matière d'investissement.....                                                      | 11        |
| 1. Programme pluriannuel d'investissement.....                                                            | 11        |
| 2. L'investissement courant et les AP/CP.....                                                             | 12        |
| 3. Les sources de financement en investissement.....                                                      | 12        |
| B. Les hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement.....                                         | 13        |
| 1. Une fiscalité locale peu évolutive .....                                                               | 13        |
| 2. Des autres recettes fluctuantes aux impacts différenciés.....                                          | 13        |
| C. Les hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement hors chapitre du personnel .....             | 15        |
| 1. Conserver des marges de manœuvre pour investir .....                                                   | 15        |
| 2. Un chapitre 011 à niveau constant.....                                                                 | 15        |
| 3. Les AE/CP.....                                                                                         | 16        |
| 4. Les autres charges contraintes .....                                                                   | 16        |
| D. La présentation des effectifs et les hypothèses d'évolution du chapitre des dépenses de personnel..... | 17        |
| 1. La présentation des effectifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 : .....                                  | 17        |
| 2. Une masse salariale constante.....                                                                     | 21        |
| <b>III. Les orientations budgétaires 2026 des budgets annexes .....</b>                                   | <b>22</b> |
| A. Les zones d'activités.....                                                                             | 22        |
| 1. Historique des résultats et projection 2025 .....                                                      | 22        |
| 2. Hypothèses 2026.....                                                                                   | 22        |
| B. Le parc économique .....                                                                               | 23        |
| 1. Historique des résultats et projection 2025 .....                                                      | 23        |
| 2. Hypothèses 2026.....                                                                                   | 23        |
| C. La TEOM.....                                                                                           | 24        |
| 1. Historique des résultats et projection 2025 .....                                                      | 24        |
| 2. Hypothèses 2026.....                                                                                   | 24        |



|                                                      |    |
|------------------------------------------------------|----|
| D. Le réseau de chaleur .....                        | 26 |
| 1. Historique des résultats et projection 2025 ..... | 26 |
| 2. Hypothèses 2026.....                              | 26 |
| E. GEMAPI .....                                      | 27 |
| 1. Historique des résultats et projection 2025 ..... | 27 |
| 2. Hypothèses 2026.....                              | 27 |
| GLOSSAIRE.....                                       | 28 |

## INTRODUCTION

Conformément aux articles L2312-1, L2313-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une ou plusieurs communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget. Dans les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune de 3500 habitants et plus, un rapport doit être produit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI. Les lieux de mise à disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 dispose que désormais, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la collectivité
- d'échanger sur l'évolution des effectifs et la rémunération du personnel
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme :

- des données sur le contexte budgétaire ;
- l'environnement économique local et national ;
- le contexte financier ;

- les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et leur impact sur la collectivité ;
- la situation financière de la collectivité ;
- les perspectives pour l'année à venir.

## I. Le contexte budgétaire, économique et institutionnel pour 2026

Le rapport permettant la tenue du débat d'orientations budgétaires étant rédigé dans une grande période d'incertitude liée à l'absence de loi de finances pour l'année 2026, les éléments de contexte sont susceptibles d'être modifiés. La loi spéciale promulguée le 27 décembre maintient les éléments en vigueur au 31 décembre 2025.

### A. Environnement macroéconomique et finances locales 2025

La situation de l'économie française est un peu paradoxale. La croissance est faible mais elle demeure proche de son potentiel. Elle pourrait avoisiner +0,7% en moyenne en 2025. Le taux de chômage (7,7% au 3<sup>ème</sup> trimestre) reste bas au regard de l'historique des quatre dernières décennies, proche de son point bas de 2007. Par ailleurs, l'inflation est faible (+0,9% sur un an en octobre, un chiffre très inférieur à celui observé en zone euro en raison d'un recul plus marqué des prix de l'énergie et un ralentissement de ceux de l'alimentation).

L'incertitude politique inquiète les investisseurs. Du côté des ménages, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9% au 2<sup>ème</sup> trimestre contre 15% fin 2019 avant la crise Covid). Du côté des entreprises, la prudence prédomine également avec, sur un an, des investissements en recul de 1,5% au 2<sup>ème</sup> trimestre et des créations nettes d'emploi quasiment nulles.

| Évolution en %                                      | 2024 | 2025 | 2026 |
|-----------------------------------------------------|------|------|------|
| Croissance du PIB réel                              | 1,1  | 0,7  | 0,9  |
| Taux de variation des prix à la consommation (IPCH) | 2,3  | 1,0  | 1,3  |
| Taux de chômage (BIT, France entière, fin d'année)  | 7,4  | 7,5  | 7,6  |

Source : [Banque de France](#), 15 septembre 2025.

En 2024, les collectivités locales ont confirmé la croissance continue de l'investissement observée depuis 2021. Ces niveaux historiques ont été financés à 29% par une épargne nette en repli, conséquence d'un effet ciseaux particulièrement marqué. L'inflation, pourtant en ralentissement en 2024, a continué à produire avec décalage ses effets en raison de la structure des dépenses des collectivités (impact sur la revalorisation des salaires, délais d'ajustement des contrats de prestations ou des versements à des partenaires). Les recettes ont cumulé ralentissement des dotations et des recettes fiscales. Le financement a surtout été complété par un important recours à l'emprunt (34 % du financement des investissements).

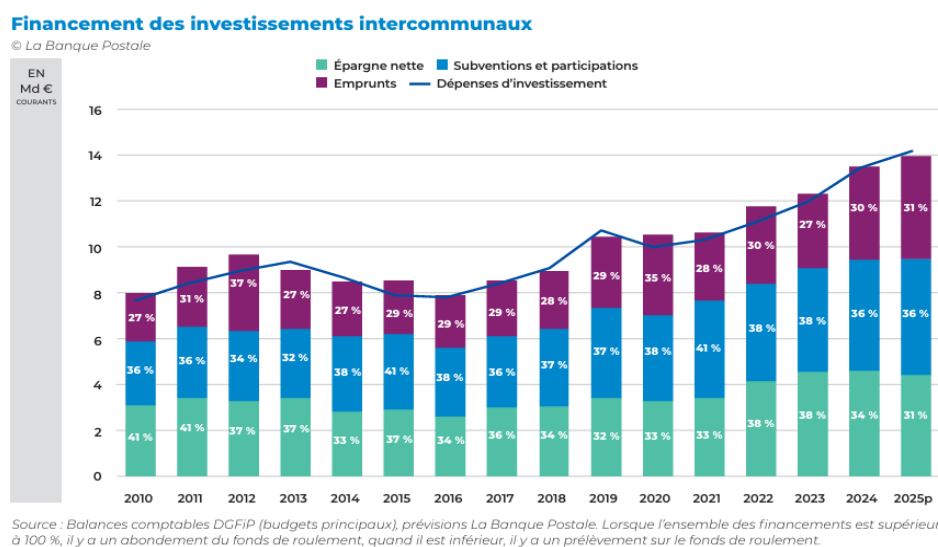
En 2025, l'investissement a poursuivi sa hausse de fin de mandat pour le bloc communal. Les recettes fiscales étaient atones (gel des fractions de TVA, revalorisation faible des bases) et ont été pour la première année ponctionnées au titre du dispositif de lissage conjoncturel des

recettes fiscales (DILICO) pour certaines collectivités. Le besoin de financement reste à un niveau important, assez classique en année préélectorale, et a été comblé par un recours à l'emprunt encore fort et un prélèvement sur la trésorerie du bloc communal.

Globalement les ressources des collectivités locales sont faiblement dynamiques. Le niveau des recettes de fonctionnement ralentit pour la quatrième année consécutive (estimation fin 2025 à +2,2% après +2,6% en 2024). La progression des recettes fiscales (environ +2,4%) est expliquée par la reprise des droits de mutation des titres onéreux (DMTO) mais également par la masse financière importante que représente la fiscalité directe.

Les dépenses de fonctionnement s'inscriraient en hausse de 2,5% après 3,7% en 2024. Les collectivités locales ne sont quasiment plus impactées par la crise inflationniste. Le prix des combustibles, carburants et de l'électricité étaient en baisse à mi-année ce qui conduit à une décélération de la croissance des charges à caractère général. La même tendance est observée pour les frais de personnel. Ces dépenses progresseraient de 3,3%, soit un rythme en deçà de celui de 2024 (+4,2%) qui avait absorbé l'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice et l'attribution des 5 points d'indice supplémentaires. La masse salariale, en 2025, intègre la hausse de 3 points du taux de contribution employeur à la CNRACL.

L'impact sur l'épargne brute des collectivités locales dans leur ensemble est donc limité puisqu'elles devraient légèrement croître de 0,9 % sur l'année 2025. L'épargne du bloc communal se stabiliserait à 30 milliards d'euros, niveau proche des deux dernières années. Conformément au cycle électoral, l'échelon communal et intercommunal poursuit la hausse de ses investissements pour les achever avant le démarrage d'un nouveau mandat.



Les propositions issues du projet de loi de finances (version originale compte tenu de l'absence d'accord au sein de la commission mixte paritaire du 19/12/2025) :

Les collectivités locales seraient associées aux efforts de maîtrise du déficit public, ramené à 5.1 % du PIB au sein de la loi de financement de la sécurité sociale. En parallèle, le poids des normes sera réduit afin de redonner le pouvoir d'agir aux élus.

Après trois années d'augmentation, le Gouvernement reconduirait la DGF à son niveau de 2025 à périmètre constant. En 2026, ce montant serait égal à 32,5 milliards d'euros.

La compensation afférente à l'abattement de 50% applicable aux valeurs locatives des établissements industriels serait réduite de 25 %, via un prélèvement sur les recettes de l'État, visant à limiter la progression rapide de ce mécanisme et à répartir l'effort de manière péréquatrice entre collectivités du bloc communal.

À compter de l'exercice 2026, la dynamique des fractions de TVA affectées aux collectivités locales serait encadrée afin d'assurer une évolution maîtrisée des ressources. Pour 2026, la mesure sera neutre, la TVA nationale prévisionnelle pour 2025 étant en baisse.

Concernant le FCTVA, les méthodes de calcul restent les mêmes que celles de 2025 ; il demeure toutefois une incertitude concernant les modalités de reversement de ces recettes aux collectivités.

Afin de soutenir la dynamique de réindustrialisation française et d'accompagner les petites et moyennes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire, il serait proposé de reprendre, dès 2026, la suppression progressive de la CVAE. Elle sera ainsi définitivement supprimée en 2028, avec deux ans d'anticipation sur la trajectoire définie par la dernière loi de finances.

Le PLF 2026 prévoit également le verdissement de la fiscalité sur les déchets. Cette mesure prévoirait notamment d'améliorer les incitations fiscales résultant, pour les apporteurs de déchets, de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) applicable aux déchets non dangereux et de la taxe sur la valeur ajoutée (augmentation de 10% par an de 2026 à 2030 et abaissement de la TVA pour le traitement des ordures résiduelles de 10 à 5.5%).

La création d'un fonds d'investissement pour les territoires (FIT) remplacerait trois dotations prévues dans le CGCT : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et la dotation politique de la ville (DPV). L'enveloppe de 2025 serait reconduite.

Aussi, le projet de loi de finances prévoit la diminution du fonds vert destiné à aider les projets des collectivités dédiés à la transition écologique. Celui-ci devrait passer d'un montant de 1,15 milliard d'euros dans la loi de finances pour 2025 à 650 millions d'euros en 2026 (-500 millions).

Enfin, le PLF 2026 prévoit un ajustement du dispositif de lissage conjoncturel (DILICO) des recettes fiscales des collectivités territoriales, issu de l'article 186 de la loi de finances pour 2025. Pour mémoire, en 2025, l'éligibilité des communes au DILICO et le montant de leur contribution étaient fondés sur un indice synthétique constitué du potentiel financier par habitant et du revenu par habitant. Concernant le reversement, le PLF prévoit d'étaler la restitution de ce nouveau DILICO sur 5 ans, soit une durée supérieure de 2 ans au précédent dispositif. Le principe du précédent dispositif selon lequel une fraction de reversement abonde un fond de péréquation serait maintenu. Sa part serait cependant doublée, passant de 10 % à 20 % des reversements annuels.

## **B. Analyse financière du budget principal**

## 1. Historique des résultats et projection 2025

|                       | EXERCICE<br>2022 | EXERCICE<br>2023 | EXERCICE<br>2024      | EXERCICE<br>Prévision CA 2025 |
|-----------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |                  |                  | <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>FONCTIONNEMENT</b>         |
| DEPENSES              | 31 046 188 €     | 33 548 140 €     | 33 785 639 €          | 34 753 000 €                  |
| RECETTES              | 32 357 019 €     | 35 041 203 €     | 36 343 598 €          | 36 839 000 €                  |
| RESULTAT              | 1 310 831 €      | 1 493 063 €      | 2 557 959 €           | 2 086 000 €                   |
| soit % des recettes   | 4,05%            | 4,26%            | 7,04%                 | 5,66%                         |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                  |                  | <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>INVESTISSEMENT</b>         |
| DEPENSES              | 12 190 884 €     | 4 370 351 €      | 5 843 917 €           | 9 387 814 €                   |
| RECETTES              | 8 842 615 €      | 4 974 068 €      | 4 531 386 €           | 11 770 915 €                  |
| RESULTAT              | -3 348 269 €     | 603 717 €        | -1 312 531 €          | 2 383 100 €                   |
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |                  |                  | <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>FONCTIONNEMENT</b>         |
|                       | 2022             | 2023             | 2024                  | Prévision CA 2025             |
| RESULTAT CUMULE       | 3 261 368 €      | 3 261 431 €      | 3 261 431 €           | 3 261 431 €                   |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                  |                  | <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>INVESTISSEMENT</b>         |
|                       | 2022             | 2023             | 2024                  | Prévision CA 2025             |
| RESULTAT CUMULE       | -401 232 €       | 202 485 €        | -1 110 046 €          | 2 383 100 €                   |

\* Comme les années précédentes, l'excédent 2025 serait basculé en investissement au 1068 en 2026 pour couvrir les restes à réaliser 2024 et financer l'investissement. L'excédent cumulé serait donc égal à celui de l'exercice précédent.

## 2. Évolution de l'épargne

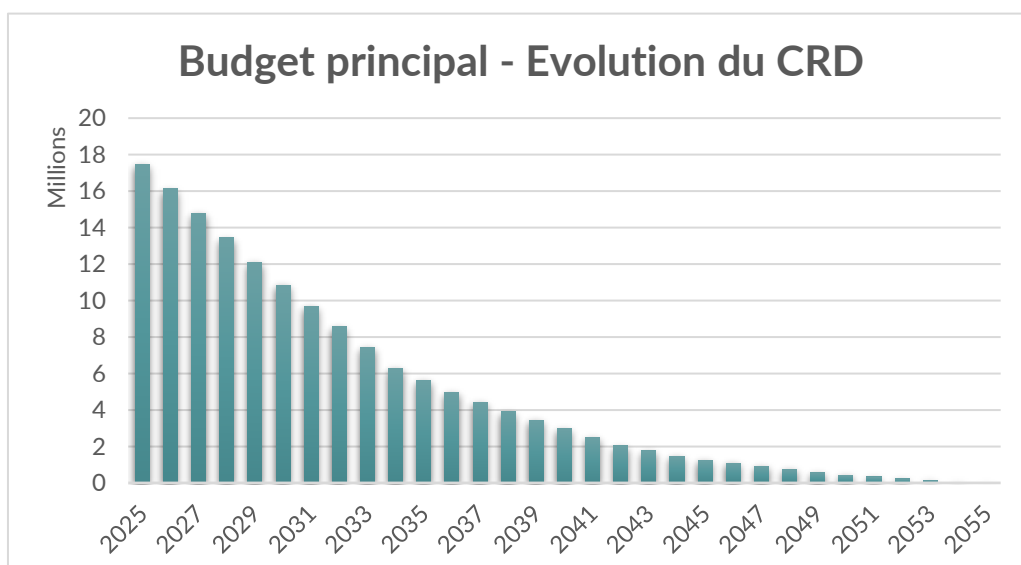
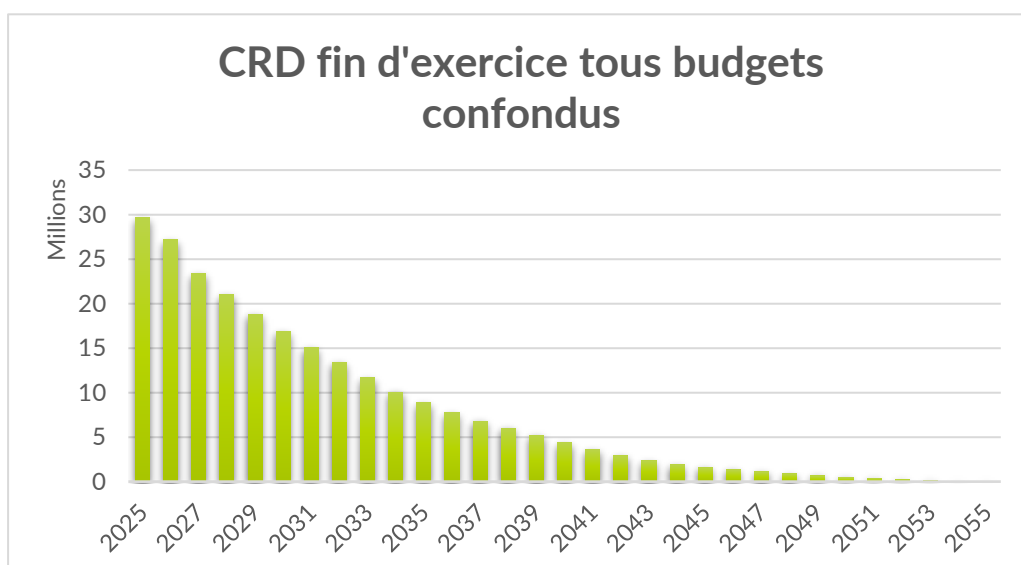
| CA prévisionnel 2025                                                           | 15000-BP           |
|--------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement                                             | 32 385 532 €       |
| Recettes réelles de fonctionnement                                             | 36 067 735 €       |
| CAF Brute                                                                      | 3 682 204 €        |
| % CAF brute / recettes F                                                       | 10,21%             |
| Remboursement capital emprunts                                                 | 1 415 203 €        |
| <b>CAF Nette</b>                                                               | <b>2 267 001 €</b> |
| Population INSEE                                                               | 47 731             |
| Population DGF                                                                 | 50 028             |
| Dépenses réelles d'investissement - comptes 1641 inclus                        | 8 511 262 €        |
| Dépenses réelles d'investissement (hors remboursement du capital des emprunts) | 7 096 059 €        |

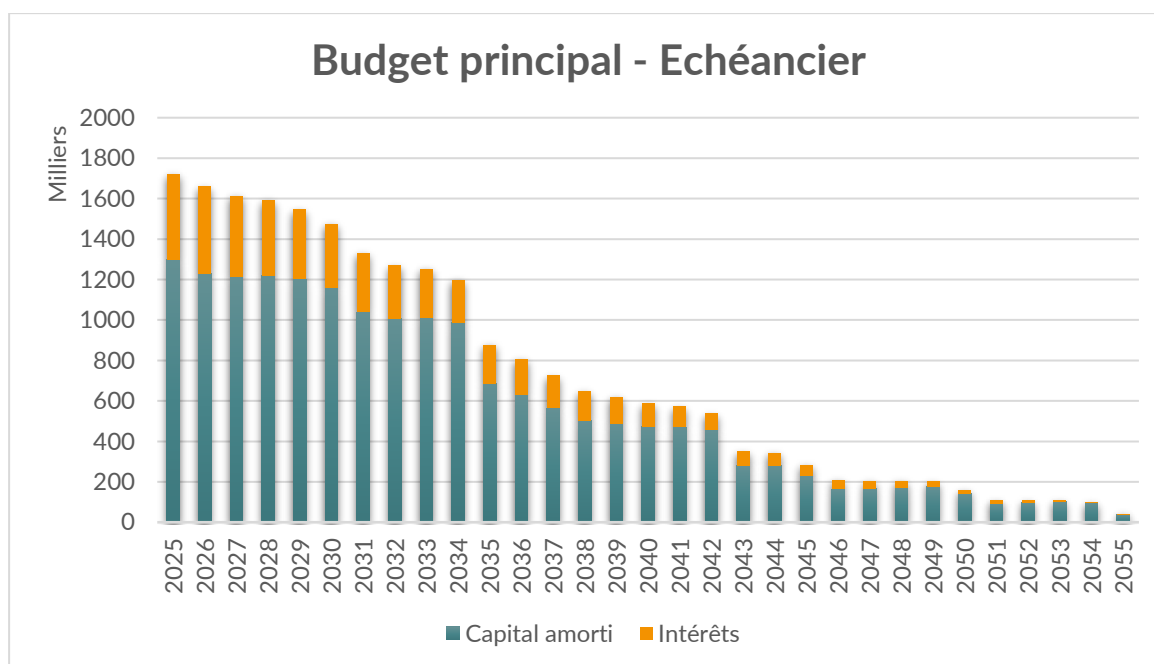
|                  | Encours de la dette (CRD)<br>au 31/12/2025 | CAF brute   | Capacité de<br>désendetttement |
|------------------|--------------------------------------------|-------------|--------------------------------|
| Budget Principal | 17 482 771 €                               | 3 682 204 € | 4,747910037                    |

La capacité de désendetttement du budget principal reste dans un niveau acceptable par rapport aux règles des finances publiques :

- Si < 8 ans : Zone verte
- Si < 11 ans : Zone médiane (jaune)
- Si < 15 ans : zone orange
- Si > 15 ans : zone rouge

### 3. État de la dette





Le décrochage à compter de 2035 correspond à la fin des emprunts renégociés lors de la fusion en 2017-2018.

#### 4. Principaux ratios financiers Mellois en Poitou

|                                    | MEP 2022     | MEP 2023     | MEP 2024     | PREVISIONS<br>MEP 2025 |
|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|------------------------|
| population DGF                     | 50 971       | 48 301       | 50 220       | 50 028                 |
| dépenses réelles de fonctionnement | 29 525 038 € | 31 832 884 € | 32 131 020 € | 32 519 819 €           |
| produit des impositions directes   | 22 426 791 € | 23 802 238 € | 24 517 246 € | 24 715 229 €           |
| recettes réelles de fonctionnement | 31 946 071 € | 34 530 971 € | 35 904 950 € | 36 261 656 €           |
| dépenses brutes équipement         | 4 270 992 €  | 2 663 062 €  | 4 089 181 €  | - €                    |
| capital restant dû                 | 17 187 116 € | 16 030 038 € | 14 532 320 € | 17 482 771 €           |
| DGF                                | 2 435 890 €  | 2 419 491 €  | 2 543 610 €  | 2 586 269 €            |
| dépenses de personnel              | 14 352 514 € | 15 236 998 € | 15 985 280 € | 16 272 849 €           |
| remboursement de dette             | 6 721 054 €  | 1 120 608 €  | 1 120 212 €  | 1 415 203 €            |

## II. Les orientations budgétaires 2026 Budget principal

### A. Les orientations en matière d'investissement

#### 1. Programme pluriannuel d'investissement

Outre, la fin de la construction du complexe sportif de Brioux sur Boutonne, la priorisation des projets réalisée en 2025 se poursuivra sur 2026. Pour rappel :

- Priorité 1 (soit 2025-2026) :
  - Opérations immobilières : achat du bâtiment des Rempart de Melle (en corrélation avec la cession du bâtiment logements de l'ancienne école Jules Ferry et de l'ancien bâtiment du Trésor rue de la Croix Paillère à Melle). → [réalisé en juin 2025](#)
  - Amélioration de l'habitat (pacte territorial) → [poursuite et accélération sur 2026](#)
  - Résidence habitat jeune de Chef-Boutonne → [phase de finalisation du projet](#)
  - Unité de production intercommunale → [phase de maîtrise d'œuvre en 2026](#)
  - Développement de l'offre petite enfance (transformation des haltes-garderies en crèches). → [réalisé au cours de l'année 2025](#)
- Priorité 2 (soit 2027-2028) :
  - Restructuration du centre technique intercommunal → [en lien avec une réorganisation de la direction](#)
  - CIAP → [en cours de finalisation sur l'année 2026 avec la mairie de Melle](#)
  - Développement espaces jeunes de La Mothe Saint Héray et Chef-Boutonne → [en 2026 travail pour une ouverture sur la Mothe Saint Héray dans le cadre de la réorganisation de la direction de l'éducation et partenariat avec le milieu associatif pour Chef Boutonne.](#)
- Priorité 3 (soit après 2029) :
  - ACM Celles-sur-Belle et Mougou
  - Amélioration énergétique et décret tertiaire sur les bâtiments existants → [retour du SDIE en 2026, mise en œuvre progressive](#)

La réhabilitation des piscines reste en attente d'études structurelles.

La consigne donnée dans la construction budgétaire permettant de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour financer l'investissement courant et ne recourir à l'emprunt que pour les opérations de grande envergure porte ses fruits et a permis par exemple en 2025 de réaliser un emprunt destiné au financement du complexe sportif de Brioux sur Boutonne et l'acquisition d'un immeuble.

## 2. L'investissement courant et les AP/CP

La communauté de communes en raison de ses compétences et de son fonctionnement possède une enveloppe d'investissement récurrent au chapitre 21 budgétée à hauteur de 1 250 000 € pour 2026 (pour 1.8 M€ réalisés en 2025).

Le renouvellement des équipements (informatique, restauration...) obsolètes entraîne des conséquences sur le niveau des investissements réalisés, mais qui tend à diminuer par un travail mené sur le reconditionnement.

On retrouve sous forme d'AP/CP les grands projets de la collectivité indifféremment aux chapitres 20, 21 ou 23. Ce fonctionnement permet d'impacter les seuls crédits annuels sur le budget et de ne pas en mobiliser de manière inutile, sachant que l'intégralité de travaux ou prestations ne se réaliseront pas sur un seul exercice. Il en est de même pour la prévision de renouvellement de matériel par exemple.

| PROGRAMME                                                                   | ANNEE AP | FIN AP | DEP/REC  | MONTANT TOTAL | CP ANTERIEURS | CP 2026     | CP ULTERIEURS |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------|--------|----------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| 17060 - PLU INTERCOMMUNAL                                                   | 2020     | 2026   | DEPENSES | 536 078 €     | 402 018 €     | 134 060 €   |               |
|                                                                             |          |        | RECETTES | 451 196 €     | 319 859 €     | 131 337 €   |               |
| 17062 - GYMNASSE BRIOUX                                                     | 2020     | 2027   | DEPENSES | 6 504 041 €   | 5 278 928 €   | 1 225 113 € | - €           |
|                                                                             |          |        | RECETTES | 3 311 240 €   | 1 250 327 €   | 1 960 913 € | 100 000 €     |
| AP 2022-01 - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES                                   | 2022     | 2026   | DEPENSES | 844 277 €     | 844 277 €     | - €         |               |
|                                                                             |          |        | RECETTES | 744 548 €     | 383 465 €     | 361 083 €   |               |
| AP2023-01 TRAVAUX ECOLES                                                    | 2023     | 2026   | DEPENSES | 1 329 667 €   | 970 667 €     | 359 000 €   |               |
| AP 2024-01 - INFRASTRUCTURE DU RESEAU                                       | 2024     | 2026   | DEPENSES | 131 000 €     | 92 116 €      | 38 884 €    | - €           |
|                                                                             |          |        | RECETTES | 21 400 €      | 9 078 €       | 12 322 €    | - €           |
| AP 2024-02 - INSTALLATION CHAUFFAGE SOLAIRE PISCINES BRIOUX-CHEF-LEZAY-S.V. | 2024     | 2027   | DEPENSES | 231 488 €     | 121 017 €     | 58 258 €    | 52 214 €      |
|                                                                             |          |        | RECETTES | 87 829 €      | 19 707 €      | 39 557 €    | 28 565 €      |
| AP 2025-01 - AMELIORATION DE L'HABITAT                                      | 2025     | 2030   | DEPENSES | 1 936 100 €   |               | 362 600 €   | 1 573 500 €   |
|                                                                             |          |        | RECETTES | 110 625 €     |               | 110 625 €   | - €           |
| AP 2025-02- RENOUELEMENT MATERIEL INFORMATIQUE                              | 2025     | 2027   | DEPENSES | 90 000 €      | 5 786 €       | 30 000 €    | 54 214 €      |
| AP 2025-05- UNITE DE PRODUCTION INTERCOMMUNAUTAIRE                          | 2025     | 2028   | DEPENSES | 2 865 240 €   |               | 193 680 €   | 2 671 560 €   |

## 3. Les sources de financement en investissement

De nouveau une attention particulière doit être portée la recherche de subvention. Un travail est déjà mené entre les directions concernées et le service contractualisation pour permettre un meilleur taux de subventionnement et ainsi réduire l'autofinancement de la communauté de communes.

Une réflexion sera lancée sur une éventuelle campagne d'emprunt à mener en 2026 pour financer des projets et travaux conduits en 2025 mais pour lesquels il n'avait pas été contracté d'emprunt.

## **B. Les hypothèses d'évolution des recettes de fonctionnement**

### **1. Une fiscalité locale peu évolutive**

De nouveau, la fraction de TVA ne bénéficie plus de la dynamique des années précédentes en raison d'une consommation au ralenti. L'inflation retrouve un niveau équivalent aux années avant COVID et l'augmentation de la valeur locative prévue pour 2026 n'est que de 0.8%, limitant les recettes supplémentaires. Enfin, la future disparition de la CVAE, prévue dans le projet de loi de finances, risque d'entraîner un reflux des recettes.

Compte tenu de l'augmentation des bases minimum de CFE en 2024, la seule fiscalité modifiée pour les entreprises est la TASCOT dont le coefficient multiplicateur a été réévalué à 1.20 (coeff. maximum) pour 2026.

Le taux des taxes ménages continue de suivre un lissage acté lors de la création de la communauté de communes. Comme pour l'année 2025, l'absence de loi de finances et les tensions sur le budget de l'Etat ne permettent pas d'aborder l'année 2026 avec des certitudes.

### **2. Des autres recettes fluctuantes aux impacts différenciés**

Dans le projet de loi de finances, la DGF est gelée à hauteur de 2025. Elle avait régulièrement évolué ces dernières années apportant des recettes supplémentaires au moment du compte administratif. Il en est de même de la fraction TVA, dont la dynamique est déjà perturbée par la conjoncture économique, et qui de plus pourrait être encadrée.

La compensation de la réduction des bases des locaux industriels qui pourrait faire l'objet d'une réduction de 25 %, entraînerait potentiellement une perte de recettes de plus de 420 000 € pour la collectivité.

De plus, selon les hypothèses d'Intercommunalités de France, la communauté de communes non concernée par le DILICO 2025, pourrait l'être en 2026 pour un montant avoisinant les 174 000 € en ce qui concerne Mellois en Poitou.

Il pourra être proposé une revalorisation des tarifs des services publics, compte tenu des fortes périodes d'inflation qui n'ont pas nécessairement conduit à une hausse de tarif.

## Comparatif BP 2025 - BP 2026



## C. Les hypothèses d'évolution des dépenses de fonctionnement hors chapitre du personnel

### 1. Conserver des marges de manœuvre pour investir

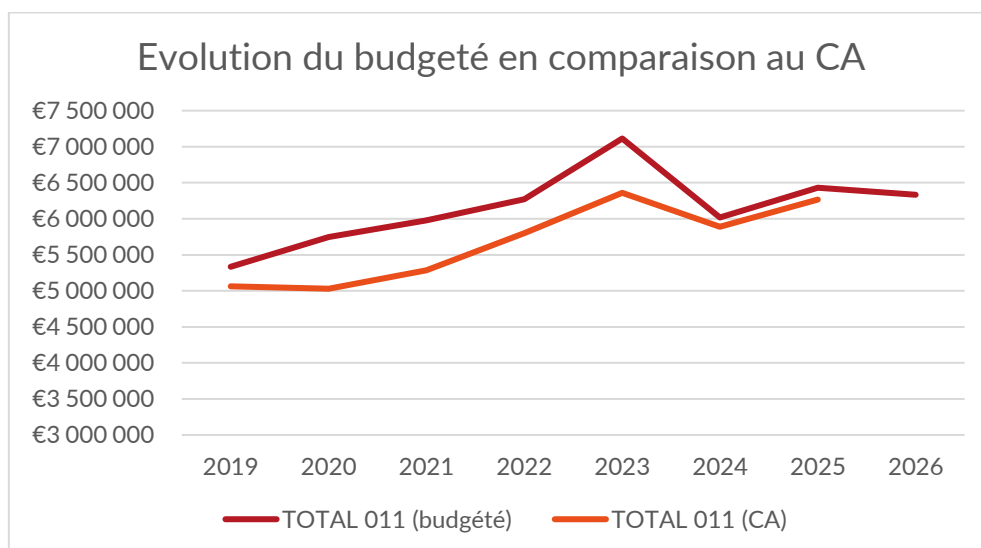
Comme indiqué ci-dessus, cet objectif reste le squelette de la construction du budget de la collectivité. Il se combine avec la nécessité d'être au plus proche des capacités à faire des services afin que ne soit pas mobilisé des crédits pour des projets non réalisés.

Comme initié en 2024, cet objectif a fait l'objet d'un point d'étape de consommation budgétaire en milieu d'année 2025 afin d'adapter si nécessaire les besoins et le sera encore en 2026. En outre, les virements de crédits sont une pratique bien installée qui permet une souplesse dans la répartition entre les différentes directions et apporte de la solidarité entre celles-ci.

### 2. Un chapitre 011 à niveau constant

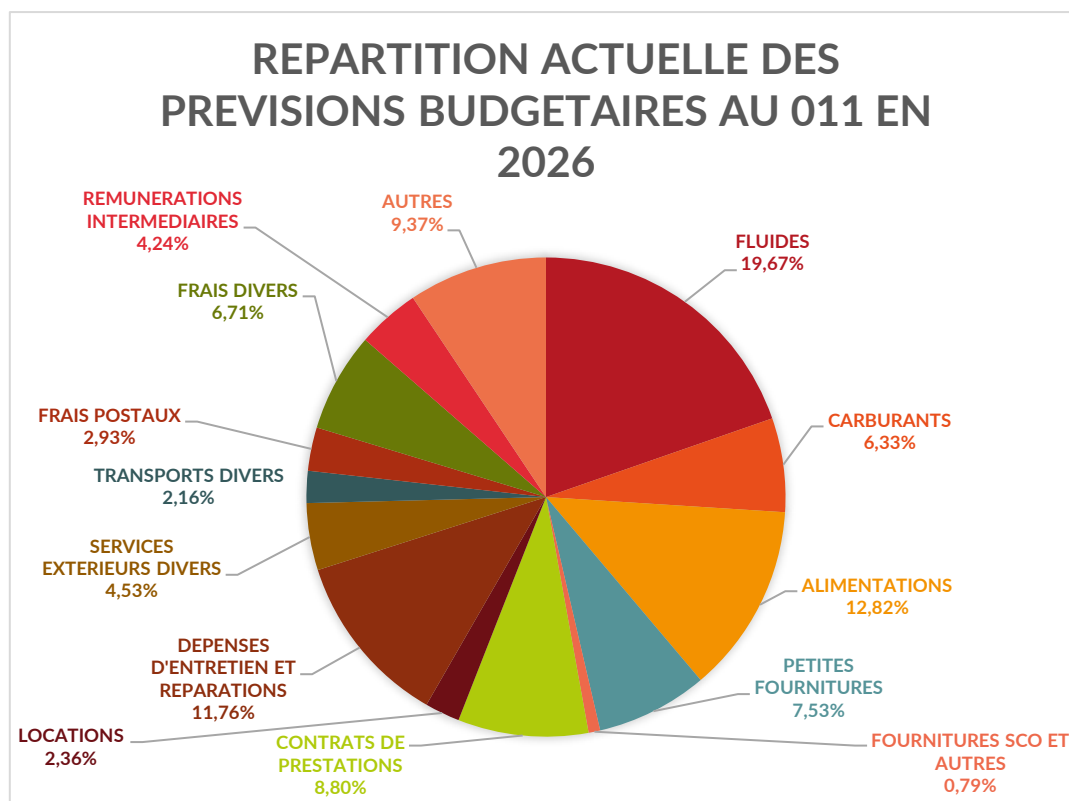
Depuis plusieurs années, en opérant un travail sur ce chapitre pour gommer les effets inflationnistes notamment, il est constaté que le niveau de vie de la collectivité se situe autour des 6 millions d'euros (hors pacte territorial pour la rénovation).

Le budget primitif 2026 sera du même ordre. Le résultat 2025 devrait se situer dans cette fourchette, signe du respect des consignes données en début d'exercice et de la bonne gestion des directions.



Pour 2026, il s'agit de la prévision budgétaire en mesures reconductibles (sans mesures nouvelles) à l'instant T à la suite du travail des directions (comprenant cependant la prise en compte du volet 1 du pacte territorial). Pour 2026, l'objectif est de rester sur le même niveau de dépenses qu'en 2025 (à périmètre constant).

Au sein du chapitre 011, la répartition des grandes familles de dépenses pourrait être la suivante sous réserve des ajustements en cours. Elle montre le poids des fluides/carburant et de l'alimentation qui représentent environ 27 % de la prévision budgétaire.



### 3. Les AE/CP

L'autorisation d'engagement actuelle concerne des études de la direction de l'attractivité du territoire notamment la filière chanvre.

| PROGRAMME                           | ANNEE AP | FIN AP | DEP/REC  | MONTANT TOTAL | CP ANTERIEURS | CP 2026     | CP ULTERIEURS |
|-------------------------------------|----------|--------|----------|---------------|---------------|-------------|---------------|
| AE 2024-01 - ETUDES FILIERE CHANVRE | 2024     | 2027   | DEPENSES | 150 808 €     | 93 691,90 €   | 46 000,00 € | 11 116,10 €   |
|                                     |          |        | RECETTES | 124 118 €     | 44 666,50 €   | 17 392,37 € | 62 058,87 €   |

Ce recours aux autorisations d'engagement permet une meilleure répartition des crédits pour des projets d'envergure en fonctionnement, facilitant ainsi la compréhension du budget de l'année N. Il est cependant nécessaire de réaliser un suivi précis des AE et d'évaluer le besoin le plus justement possible afin de ne pas bloquer les crédits et réduire la souplesse existante en fonctionnement.

### 4. Les autres charges contraintes

Les autres dépenses relèvent principalement des subventions et participations (aux associations, office de tourisme...) et des attributions de compensation versées aux communes.

Les subventions aux associations devraient rester au même niveau de manière globale.

En ce qui concerne les attributions de compensation, sous réserve d'un détransfert d'équipement, elles seront identiques à celles de l'exercice précédent.

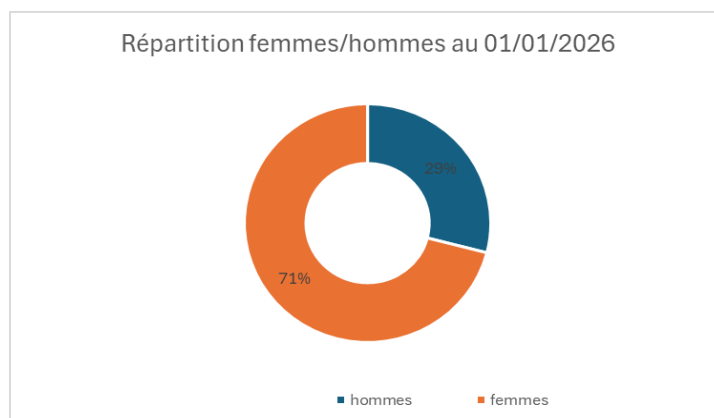
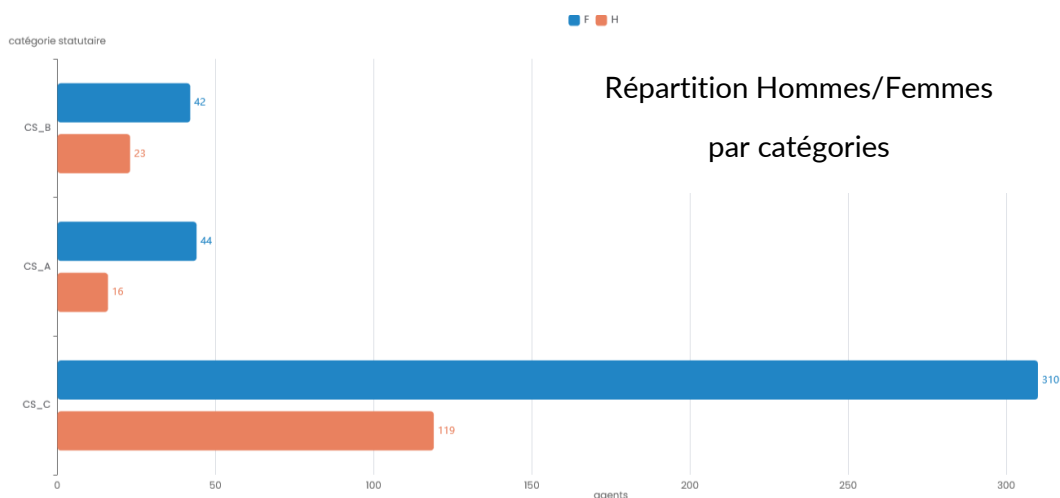
## D. La présentation des effectifs et les hypothèses d'évolution du chapitre des dépenses de personnel

### 1. La présentation des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Le nombre total d'agents au 1er janvier 2026 est de 554, tous statuts confondus (titulaires, contractuels permanents et non permanents, agents en disponibilité ou en détachement hors collectivité).

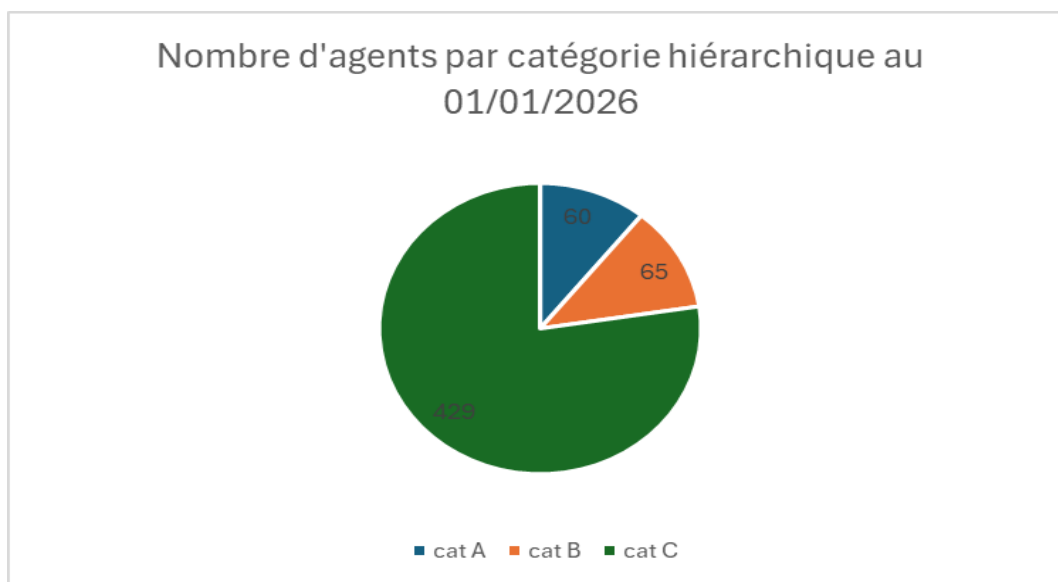
#### Répartition Hommes/Femmes :

- Total de femmes : 396
- Total d'hommes : 158



## Répartition des agents par catégorie :

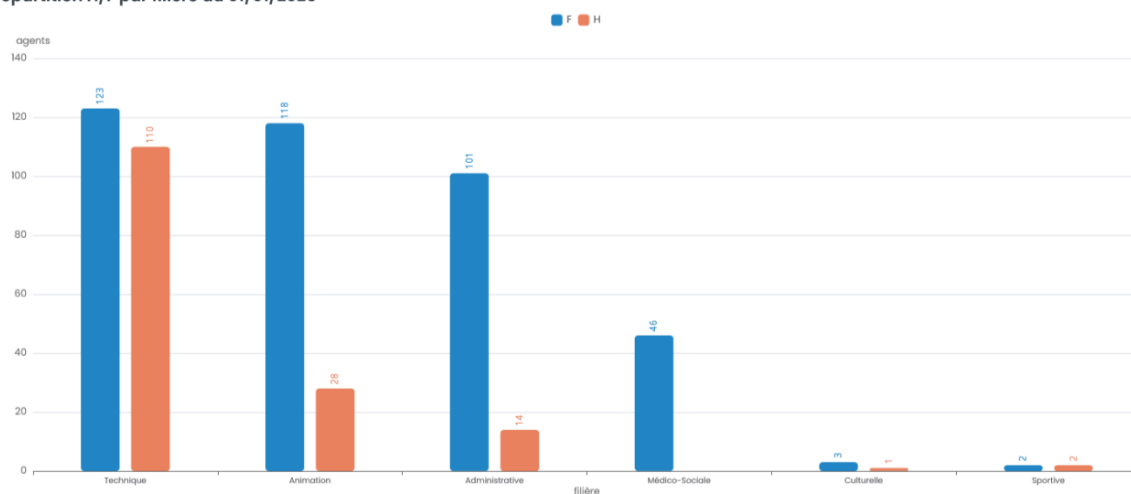
- Catégorie A : 60 agents, soit 11% du nombre total d'agents de la collectivité
- Catégorie B : 65 agents, soit 12 %
- Catégorie C : 429 agents, soit 77 %



Les 3 filières les plus représentées au 01/01/2026 sont :

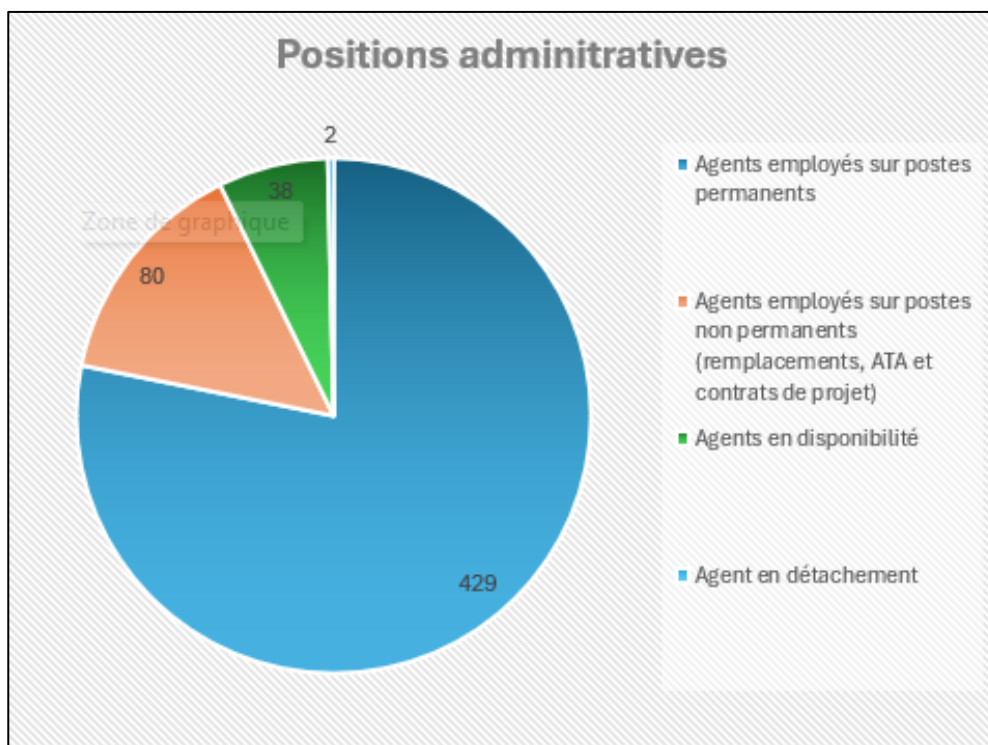
- La filière technique, qui représente presque la moitié des effectifs de la collectivité,
- La filière animation
- La filière administrative

répartition H/F par filière au 01/01/2026



## Positions administratives :

- Agents employés sur postes permanents : 429
- Agents employés sur postes non permanents (remplacements, ATA et contrats de projet) : 90
- Agents en disponibilité : 38
- Agent en détachement : 2



Cela représente 386.45 ETP sur emplois permanents et 53.09 ETP sur emplois non permanents.

## Répartition des emplois permanents :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Titulaires : 352
- Contractuels : 77

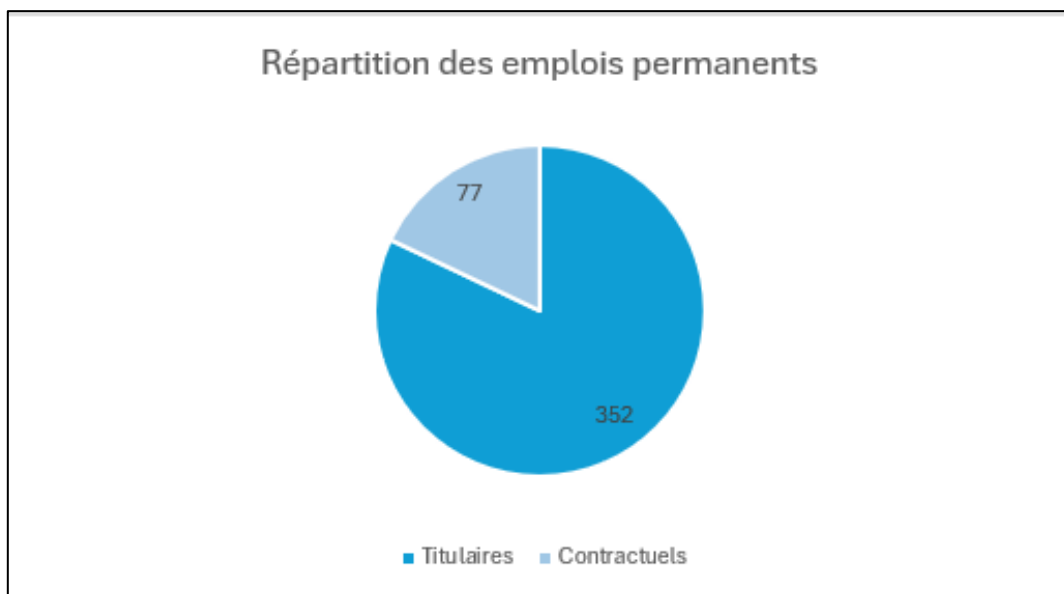
Total : 429

Dont :

- Agent sur l'emploi de directeur de cabinet : 1
- Emplois fonctionnels de direction générale : 4

Et :

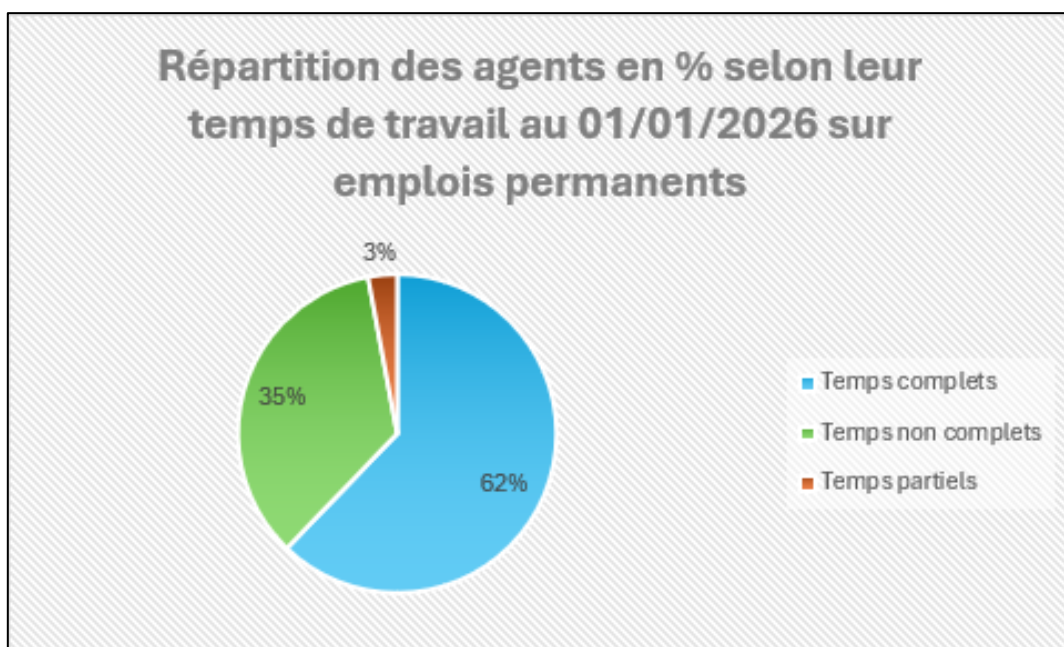
- Agents bénéficiant d'un CDI de droit privé (SPIC assainissement) : 12



### Répartition selon le temps de travail :

Concernant les agents sur emplois permanent :

- 275 agents à temps complet
- 154 agents à temps non complet
- 13 à temps partiel.



## 2. Une masse salariale constante

La transformation de la collectivité va se poursuivre sur 2026. L'année 2025 a déjà permis de restructurer un certain nombre d'activités comme la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.

En outre, les départs ont été systématiquement interrogés en termes de remplacement et des fusions de directions ont pu avoir lieu compte tenu de périmètres proches.

L'ensemble de ces ajustements ont permis de supprimer des postes lors du conseil communautaire de décembre 2025.

Il reste cependant des chantiers à mener notamment dans le cadre d'une éventuelle modification des rythmes scolaires ou de la baisse de la démographie scolaire, qui auront un impact important une partie des agents de la collectivité. En outre, l'adaptation des postes de la collectivité aux besoins actuels sera poursuivie.

L'arrivée d'une conseillère en évolution professionnelle depuis 2025, va permettre en outre d'aider au repositionnement des agents en interne, en particulier ceux ayant des problématiques et des inaptitudes sur leurs postes actuels.

De même, la politique RH, négociée avec les représentants du personnel, a mis en avant un certain nombre de projets structurants, dont :

- Une meilleure gestion prévisionnelle des emplois, mais surtout des compétences afin de positionner les agents au poste le plus adéquat, permettant ainsi la mobilité entre services.
- La nécessité de mettre au travail dans chaque direction un plan de continuité d'activités et ce afin de réguler le recours aux agents intérimaires.
- D'harmoniser les règles en termes de gestion des ressources humaines sur la collectivité.

Enfin, et malgré les efforts consentis, la cotisation CNRACL va poursuivre sa hausse de 3 points et engendrer un surcout de 190 000 € (à cumuler avec les 180 000 € de 2025). Pour autant, l'impact est maîtrisé grâce aux réorganisations et aux non-remplacements de certains départs.

L'effet de la participation employeur à la prévoyance collectivité et à la mutuelle est encore difficile à estimer en raison du délai laissé aux agents pour pouvoir adhérer. Il a cependant été projeté sur le budget 2026 à raison de 70 000 € de plus qu'en 202 (environ 25 000 €).

## Les orientations budgétaires 2026 des budgets annexes

### E. Les zones d'activités

#### 1. Historique des résultats et projection 2025

|                       | EXERCICE<br>2022 | EXERCICE<br>2023 | EXERCICE<br>2024 | EXERCICE<br>Anticipé 2025 |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |                  |                  |                  | <b>FONCTIONNEMENT</b>     |
| DEPENSES              | 5 297 682 €      | 6 093 076 €      | 4 840 892 €      | 383 357 €                 |
| RECETTES              | 5 297 682 €      | 5 456 410 €      | 4 840 892 €      | 282 468 €                 |
| RESULTAT              | 0 €              | -636 666 €       | 0 €              | -100 889 €                |
| soit % des recettes   | 0,00%            | -11,67%          | 0,00%            | -35,72%                   |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                  |                  |                  | <b>INVESTISSEMENT</b>     |
| DEPENSES              | 5 372 699 €      | 5 400 498 €      | 6 896 297 €      | 105 950 €                 |
| RECETTES              | 5 188 379 €      | 6 039 177 €      | 6 107 437 €      | 0 €                       |
| RESULTAT              | -184 320 €       | 638 679 €        | -788 860 €       | -105 950 €                |
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |                  |                  |                  | <b>FONCTIONNEMENT</b>     |
|                       | 2022             | 2023             | 2024             | Anticipé 2025             |
| RESULTAT CUMULE       | 647 798 €        | 11 132 €         | 11 132 €         | -89 757 €                 |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                  |                  |                  | <b>INVESTISSEMENT</b>     |
|                       | 2022             | 2023             | 2024             | Anticipé 2025             |
| RESULTAT CUMULE       | -2 248 458 €     | -1 609 779 €     | -2 398 639 €     | -2 504 589 €              |

Ce budget comporte des écritures de stock impactant le résultat. Le mandaté et titré réel sur les exercices antérieurs est inférieur à ce qui est affiché. L'anticipé 2025 ne montre que les écritures réelles, les écritures de stock étant en cours.

L'année 2025 a été marquée par :

- la vente de parcelles à la Croix Ganne
- l'aménagement sur la ZAE du Pinier à Melle.

#### 2. Hypothèses 2026

Le budget primitif 2026 intègre les travaux et projets d'aménagement suivants en mesures reconductibles :

- Etudes sur différentes zones
- Fouilles archéologiques sur la Croix Gannes pour 400 000 €

Il prévoit également les ventes de terrains suivantes :

- Les Maisons Blanches : 1 000 000 €
- Le Pinier : 128 000 €
- La Croix Ganne : 125 000 €

A noter une subvention sollicitée auprès de la Région pour l'étude d'aménagement de la ZAE des Ombrails.

## F. Le parc économique

### 1. Historique des résultats et projection 2025

|                     | EXERCICE<br>2022 | EXERCICE<br>2023 | EXERCICE<br>2024 | EXERCICE<br>Anticipé 2025 |
|---------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------------|
| FONCTIONNEMENT      |                  |                  |                  | FONCTIONNEMENT            |
| DEPENSES            | 533 136 €        | 440 696 €        | 434 434 €        | 388 388 €                 |
| RECETTES            | 499 526 €        | 440 696 €        | 434 559 €        | 421 755 €                 |
| RESULTAT            | -33 609 €        | 0 €              | 126 €            | 33 367 €                  |
| soit % des recettes | -6,73%           | 0,00%            | 0,03%            | 7,91%                     |

|                |           |           |           |                |
|----------------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| INVESTISSEMENT |           |           |           | INVESTISSEMENT |
| DEPENSES       | 248 155 € | 303 435 € | 243 174 € | 215 710 €      |
| RECETTES       | 369 050 € | 262 380 € | 279 961 € | 252 614 €      |
| RESULTAT       | 120 895 € | -41 055 € | 36 787 €  | 36 903 €       |

|                 |      |      |       |                |
|-----------------|------|------|-------|----------------|
| FONCTIONNEMENT  |      |      |       | FONCTIONNEMENT |
|                 | 2022 | 2023 | 2024  | Anticipé 2025  |
| RESULTAT CUMULE | 0 €  | 0 €  | 126 € | 33 493 €       |

|                 |           |           |           |                |
|-----------------|-----------|-----------|-----------|----------------|
| INVESTISSEMENT  |           |           |           | INVESTISSEMENT |
|                 | 2022      | 2023      | 2024      | Anticipé 2025  |
| RESULTAT CUMULE | 196 786 € | 155 731 € | 192 518 € | 229 421 €      |

### 2. Hypothèses 2026

Comme en 2024, en fonctionnement, l'exercice 2025 présentera un excédent et ne nécessitera pas le versement de subvention d'équilibre du budget principal.

La section d'investissement s'équilibre notamment grâce au niveau d'amortissement permet de couvrir le capital d'emprunt à rembourser annuellement.

Ce budget est stable au vu du taux élevé d'occupation et le marché de gestion externalisé.

## G. La TEOM

### 1. Historique des résultats et projection 2025

|                     | EXERCICE<br>2022 | EXERCICE<br>2023 | EXERCICE<br>2024 | EXERCICE<br>Anticipé 2025 |
|---------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------------|
| FONCTIONNEMENT      |                  |                  |                  | FONCTIONNEMENT            |
| DEPENSES            | 7 287 907 €      | 7 304 212 €      | 8 288 650 €      | 8 981 000 €               |
| RECETTES            | 6 747 319 €      | 7 649 890 €      | 8 096 900 €      | 9 060 000 €               |
| RESULTAT            | -540 589 €       | 345 678 €        | -191 750 €       | 79 000 €                  |
| soit % des recettes | -8,01%           | 4,52%            | -2,37%           | 0,87%                     |

|                |             |              |             |                |
|----------------|-------------|--------------|-------------|----------------|
| INVESTISSEMENT |             |              |             | INVESTISSEMENT |
| DEPENSES       | 1 885 992 € | 2 155 549 €  | 1 775 494 € | 1 275 450 €    |
| RECETTES       | 2 225 693 € | 890 861 €    | 2 793 330 € | 910 542 €      |
| RESULTAT       | 339 701 €   | -1 264 688 € | 1 017 836 € | -364 908 €     |

|                 |           |             |           |                |
|-----------------|-----------|-------------|-----------|----------------|
| FONCTIONNEMENT  |           |             |           | FONCTIONNEMENT |
|                 | 2022      | 2023        | 2024      | Anticipé 2025  |
| RESULTAT CUMULE | 937 319 € | 1 282 997 € | 899 496 € | 1 091 247 €    |

|                 |           |            |           |                |
|-----------------|-----------|------------|-----------|----------------|
| INVESTISSEMENT  |           |            |           | INVESTISSEMENT |
|                 | 2022      | 2023       | 2024      | Anticipé 2025  |
| RESULTAT CUMULE | 998 299 € | -266 389 € | 751 446 € | 2 016 134 €    |

### 2. Hypothèses 2026

Au regard des projections actuelles, la section de fonctionnement du budget annexe TEOM ne s'équilibre ni en investissement (besoin de financement d'environ 1,5 M€), ni en fonctionnement (déficit estimé à 352 000 €, dans l'attente d'éléments sur la TVA et sur les indemnités d'assurance).

Si la tendance est à la baisse du tonnage des ordures ménagères et pour la 1<sup>ère</sup> fois des encombrants, il s'avère cependant que le coût de traitement a été augmenté par le SMITED à hauteur de 262€ HT la tonne soit un surcout pour 2026 (dont le tonnage est calculé sur 2024) de 258 000 €.

Il reste en outre des incertitudes liées à la loi de finances qui prévoyait à la fois une augmentation de la TGAP et une baisse de la TVA de 10 % à 5.5 %.

La 1<sup>ère</sup> année d'exploitation d'UNITRI a entraîné un surcout de presque 200 000 € par rapport au marché de prestation. Pour l'année 2026, le coût devrait rester stable.

En termes de dépenses, un certain nombre de prestations reprises en régie vont entraîner une diminution (telle la collecte des colonnes enterrées). De plus, au regard du stock disponible, l'achat de composteur est réduit.

L'augmentation en 2025 de la redevance spéciale a permis une recette supplémentaire de 170 000 €. 2026 sera une année pleine avec un attendu de + 150 000 €. Cependant, il est observé une diminution du tonnage de ces producteurs qui fera mécaniquement baisser la recette. Pour autant, en parallèle, le volume des OMR sera lui aussi moins important.

La fin du déploiement du contrôle d'accès en centre de valorisation devrait permettre une réduction sensible des apports.

En ce qui concerne le chapitre du personnel, il reste constant sauf GVT et décision gouvernementale liée à la hausse des cotisations CNRACL et ce malgré un recours important à l'intérim. L'année 2026 sera marquée par la mise en œuvre de la restructuration de l'activité OM/CS en optimisant une nouvelle fois les tournées, permettant ainsi de réaliser des économies en RH.

En investissement, une enveloppe de 100 000 € est prévue pour la poursuite de la mise en conformité des déchèteries ainsi que des travaux sur le site administratif de Beausoleil pour 130 000 €. Il est également projeté l'achat de BAV, PAV et bloc béton pour environ 250 000 €. Enfin, une enveloppe importante de presque 1 500 000 € pour l'achat de véhicules (BOM, polybennes, grues...) est inscrite.

Le recours à l'emprunt sera nécessaire pour financer l'achat des matériels roulants.

Deux AP/CP se poursuivent jusqu'en 2027.

| PROGRAMME                                             | ANNEE AP | FIN AP | DEP/REC  | MONTANT TOTAL | CP ANTERIEURS | CP 2026      | CP ULTERIEURS |
|-------------------------------------------------------|----------|--------|----------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| AP 2023-03 - FOURNITURE ET POSE DE COLONNES ENTERREES | 2023     | 2027   | DEPENSES | 936 627 €     | 274 195 €     | 166 400,00 € | 496 031 €     |
|                                                       |          |        | RECETTES | 616 484 €     | 40 667 €      | 97 700,00 €  | 478 117 €     |
| AP 2025-04 - REALISATION DE PLATEFORMES               | 2025     | 2027   | DEPENSES | 297 230 €     | 32 677 €      | 118 872,80 € | 145 680 €     |

Au regard du contexte difficile de ce budget, plusieurs points d'étape ont été réalisés lors de conseils communautaires, afin d'informer les élus sur l'avancée du plan d'actions qui avait été décidé lors de la séance du 3 avril 2025 et sur les contraintes émanant des partenaires extérieurs.

Lors de l'instance de décembre, il a été posé la question d'une hausse éventuelle de la TEOM compte tenu des 1ers éléments de résultats de 2025 et des inscriptions 2026. Les élus ont notamment souhaité que cette augmentation si elle devait avoir lieu soit à leur initiative et non laissée aux futurs conseillers.

## H. Le réseau de chaleur

### 1. Historique des résultats et projection 2025

|                       | EXERCICE<br>2022 | EXERCICE<br>2023 | EXERCICE<br>2024 | EXERCICE<br>Anticipé 2025 |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |                  |                  |                  | <b>FONCTIONNEMENT</b>     |
| DEPENSES              | 308 469 €        | 406 667 €        | 371 753 €        | 479 337 €                 |
| RECETTES              | 271 860 €        | 313 740 €        | 282 823 €        | 253 989 €                 |
| RESULTAT              | -36 609 €        | -92 926 €        | -88 930 €        | -225 348 €                |
| soit % des recettes   | -13,47%          | -29,62%          | -31,44%          | -88,72%                   |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                  |                  |                  | <b>INVESTISSEMENT</b>     |
| DEPENSES              | 45 843 €         | 46 454 €         | 57 485 €         | 284 931 €                 |
| RECETTES              | 200 741 €        | 39 621 €         | 39 621 €         | 39 621 €                  |
| RESULTAT              | 154 898 €        | -6 833 €         | -17 864 €        | -245 309 €                |
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |                  |                  |                  | <b>FONCTIONNEMENT</b>     |
|                       | 2022             | 2023             | 2024             | Anticipé 2025             |
| RESULTAT CUMULE       | -36 609 €        | -129 535 €       | -218 465 €       | -443 813 €                |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |                  |                  |                  | <b>INVESTISSEMENT</b>     |
|                       | 2022             | 2023             | 2024             | Anticipé 2025             |
| RESULTAT CUMULE       | -236 233 €       | -243 066 €       | -260 930 €       | -506 239 €                |

Les résultats 2025 sont liés aux travaux réalisés afin de maintenir le service (chaudière mobile et sécurisation de la liaison vers l'EHPAD).

### 2. Hypothèses 2026

La réhabilitation du réseau en deux réseaux distincts, nord et sud, fait l'objet de demande de subvention auprès du FEDER. Celles-ci sont en cours d'instruction pour un montant total d'environ 1 434 000 €, dont 804 000 € pour le réseau nord (subventionné à 80%), et 630 000 pour la partie sud (subventionné à 63%). Une rencontre prochainement avec les services du FEDER permettra de préciser les montants des subventions.

## I. GEMAPI

### 1. Historique des résultats et projection 2025

|                     | EXERCICE<br>2022 | EXERCICE<br>2023 | EXERCICE<br>2024 | EXERCICE<br>Anticipé 2025 |
|---------------------|------------------|------------------|------------------|---------------------------|
| FONCTIONNEMENT      |                  |                  |                  | FONCTIONNEMENT            |
| DEPENSES            | 385 318 €        | 464 544 €        | 505 769 €        | 544 745 €                 |
| RECETTES            | 382 243 €        | 465 456 €        | 503 373 €        | 543 381 €                 |
| RESULTAT            | -3 075 €         | 912 €            | -2 396 €         | -1 364 €                  |
| soit % des recettes | -0,80%           | 0,20%            | -0,48%           | -0,25%                    |

|                 |         |         |         |                |
|-----------------|---------|---------|---------|----------------|
| FONCTIONNEMENT  |         |         |         | FONCTIONNEMENT |
|                 | 2022    | 2023    | 2024    | Anticipé 2025  |
| RESULTAT CUMULE | 8 108 € | 9 020 € | 6 623 € | 7 656 €        |

Le montant de la taxe s'élevait en 2025 à 543 380 €, représentant 10.82 € par habitant du territoire. Les frais de fonctionnement sont stables.

### 2. Hypothèses 2026

Ce budget sera présenté au conseil d'exploitation avant l'adoption du budget.

Le montant de la taxe serait fixé à hauteur de 536 000 € selon les prévisions des syndicats, soit 10.71 € en moyenne par habitant du territoire. Cela représente une baisse de la taxe de 1.4% par rapport à 2025. Les frais de fonctionnement sont stables, mais une enveloppe de 16 000 € est prévue pour les dégrèvements, contre 14 000 € en 2025 en raison de la prévision insuffisante sur cet exercice.

## GLOSSAIRE

### A

AC : Attributions de compensation

AP/CP : Autorisations de Programme / Crédits de Paiement – Méthode d'inscription budgétaire en investissement. Permet à l'assemblée de vote une opération globale (AP) qui s'exécute de façon pluriannuelle et de n'inscrire au budget que les crédits nécessaires sur l'année (CP). Ainsi, les masses budgétaires inscrites ne sont pas gonflées de crédits qu'on ne consommera pas et une mobilisation trop importante de financement, donc de fiscalité n'est pas nécessaire.

ATA : Augmentation Temporaire d'Activité

### B

BA : Budget annexe

BP : Budget Primitif ou Budget Principal

BS : Budget Supplémentaire

### C

CA : Compte Administratif

CAF Brute : Capacité d'Auto-Financement Brute. C'est le ratio qui évalue les ressources générées par l'activité normale de gestion des services sur une année et permettant d'assurer son autofinancement. Elle est calculée ainsi : recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

CAF Nette : Capacité d'Auto-Financement Nette. Elle est calculée ainsi : CAF Brute – remboursement du capital des emprunts. On mesure ainsi de quelle capacité d'investissement la collectivité dispose une fois payées les charges courantes et le remboursement du capital d'emprunts (les intérêts sont déjà pris en compte dans les charges courantes).

CCMP : Communauté de communes Mellois en Poitou

CET : Contribution Économique Territoriale

CFE : Cotisation Foncière des Entreprises

CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales

CRD : Capital Restant Dû

CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

### D

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DGD : Dotation Globale Décentralisée

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DM : Décision Modificative

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

DSC : Dotation de Solidarité Communautaire

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

### E

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

### F

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

## **G**

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations

GVT : Glissement Vieillesse Technicité – Évolution naturelle de la masse salariale liée aux avancements d'échelons ou de grades

## **I**

IFER : Impôt Forfaitaire sur les Énergies Renouvelables

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

## **L**

LFI : Loi de Finances Initiales

## **P**

PIB : Produit Intérieur Brut

PLF : Projet de Loi de Finances

PLUIH : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat

## **R**

RAR : Reste À Réaliser

RH : Ressources Humaines

RIFSEEP : Régime Indemnitaire de Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

ROB : Rapport d'OrientatIon Budgétaire

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

## **S**

SDIS : Service Département d'Incendie et de Secours

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

## **T**

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TF : Taxe Foncière

TFPB : Taxe Foncière sur le patrimoine Bâti

TFNB : Taxe Foncière sur le patrimoine Non Bâti

TH : Taxe d'Habitation

TTC : Toutes Taxes Comprises

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

## **Z**

ZAE : Zone d'Activités Économiques